



établissement
national des
invalides de
la marine

SECURITE SOCIALE
DES MARINS

Paris, le 5 Février 2007

ATTENTION DEMARCHAGE ABUSIF

communiqué de presse

Il a été constaté que, au nom de l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM), des sociétés d'assurance démarchent au domicile des assurés afin de placer des contrats d'assurance, et plus précisément des mutuelles complémentaires.

Face à ces pratiques, l'ENIM informe ses ressortissants et plus spécialement ses pensionnés que l'Etablissement ne cautionne aucune de ces opérations commerciales.

Le régime de sécurité sociale des marins invite donc ses assurés à redoubler de vigilance face à ces pratiques de vente forcée.

Il rappelle, par ailleurs, que dans le cadre de la campagne de prévention contre les abus de démarchage à domicile à laquelle l'ENIM s'est associé, le numéro **d'Allo services publics 39 39** est à la disposition des assurés pour signaler ces abus auprès de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Contact

ENIM

Bureau de la communication

Isabelle Raynaud Delfini

01.44.49.87.88

isabelle.raynaud-delfini@equipement.gouv.fr

www.mer.gouv.fr/enim/index.html